



AVANTAGES À ÊTRE MEMBRE DU ROCL

- ♦ Augmenter votre visibilité politique (ex : défense du système de santé gratuit, universel, lutte à la pauvreté, etc.)
- ♦ Promouvoir auprès des partenaires et de la population l'action des organismes communautaires autonomes (ce qu'ils sont, ce qu'ils font et comment ils le font).
- ♦ Disposer de tribunes régionales et provinciales afin de faire valoir vos besoins et vos revendications.
- ♦ Bénéficier de la force du nombre dans la défense des intérêts des organismes de la région et être au cœur d'un réseau solidaire.

ÉGALEMENT, PROFITER DE NOMBREUX SERVICES AUX MEMBRES :

- ♦ Des lieux d'échanges, d'informations et de partage d'expertises (tournées de MRC, comités de travail, etc.)
- ♦ Des analyses politiques sur les enjeux de l'heure (réformes, révision de loi, etc.)
- ♦ Des stratégies de défense des droits et intérêts des organismes membres
- ♦ Des activités de formation pour le personnel et les conseils d'administration
- ♦ Des conseils sur les préoccupations propres à votre organisme (soutien ponctuel)
- ♦ Centre de documentation et prêt de vidéos
- ♦ Informations diverses
- ♦ Journal du ROCL et Site WEB où vous pouvez afficher des annonces sur le « Babillard des membres »

DIFFUSION D'INFORMATION ET AUTRES

- ♦ Toute l'information courante sera diffusée uniquement aux membres.
- ♦ Le journal sera diffusé gratuitement aux membres, par courrier électronique ou postal.
- ♦ Le journal sera diffusé gratuitement aux non-membres par courrier électronique. Pour ceux qui n'ont pas de courrier électronique, il leur est possible d'en recevoir une copie par la poste s'ils en font la demande.
- ♦ Toute demande de diffusion d'activités de financement sera refusée.
- ♦ Les demandes de diffusion de nos membres concernant les offres d'emplois seront acceptées et affichées sur notre site internet *mais* refusées pour les non-membres.
- ♦ Toute autre demande de diffusion de la part de nos membres sera analysée en fonction de l'intérêt de l'ensemble des organismes communautaires et suite à son acceptation, elle sera diffusée et/ou affichée sur notre site internet.
- ♦ Pour toutes les activités auxquelles un coût est relié (par exemple les formations) le montant demandé aux non-membres sera le double de celui demandé aux membres. Quant aux activités gratuites (ex : la Tournée du ROCL dans les MRC), les organismes non-membres intéressés à y participer devront déboursier un coût d'inscription.
- ♦ Les lettres d'appui pour une demande de subvention ou pour un projet spécifique seront refusées.
- ♦ **La liste de nos membres est disponible et accessible sur notre site internet.**